

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 17 avril 2024 se tient à 19 h 52, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'avril 2024 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher-Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Jocelyn Plante, maire suppl.	Stratford

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la protection du territoire, est présent.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton et Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine sont absents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

9.3 GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) RÉGIONAL

19.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION

2024-53**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2024
7.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
8.	BONS COUPS
9.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
9.1.	ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
9.2.	AUTORISATION DE DÉMOLITION DU 792, ROUTE 263, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
9.3.	GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) RÉGIONAL
10.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
10.2.	AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
11.	<u>TRANSPORT</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
11.2.	APPUI AU PROJET LOCOMOTION - PLAN DE MOBILITÉ DURABLE DE LA MRC DU GRANIT

12.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.2.	DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES – MAINTIEN DU NOMBRE DE PATROUILLEURS SUR LE TERRITOIRE
13.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
13.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
14.	<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>
14.1.	SUSPENSION DE LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME
14.2.	MAINTIEN DES SERVICES ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC
15.	<u>DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL</u>
15.1.	AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM) ET MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA)
15.2.	PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE DES RESSOURCES ET DES SERVICES
16.	<u>LOISIR</u>
16.1.	COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2024-2025
16.2.	OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE - ANIMATION INTERCULTURELLE SAE
17.	<u>CULTURE</u>
17.1.	RECOMMANDATIONS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS
18.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
18.1.	RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
18.2.	PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024
19.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
19.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION
19.2.	PROLONGEMENT DE DÉLAIS – MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DANS LE CADRE DU FRR VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION
19.3.	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR – FRR VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION »

19.4.	ENTENTE DE PARTENARIAT – SÉPAQ
20.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
20.1.	COMPTES À PAYER
20.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2024
20.3.	RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2023
20.4.	RENOUVELLEMENT SERVICE RÉSEAU ET CONNECTIVITÉ
20.5.	REMERCIEMENTS – ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRANIT
20.6.	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRANIT
20.6.1.	MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SDEG
20.6.2.	DIRECTION DE LA SDEG
20.6.3.	NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ CIVILE
20.6.4.	NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ÉLUS
20.7.	RESSOURCES HUMAINES
21.	<u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u>
21.1.	- Corporation du Patrimoine Archéologique du Méganticois
22.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
22.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
22.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
23.	<u>VARIA</u>
24.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
25.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature au besoin.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, déclare ses intérêts en lien avec le point 18.2.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées de la part de citoyens présents dans la salle.

5.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**PÉRIODE DU MOIS DE MARS 2024****SUIVI INTERNE (EDG - MRC)****Avis de nomination**

- Embauche de madame Andrea Lopicic, conseillère en ressources humaines et main-d'œuvre.

COURRIER**Accès Entreprise Québec**

- C'est avec plaisir que nous vous écrivons à la suite du dépôt du budget 2024-2025 par le gouvernement du Québec afin de vous annoncer que le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) continuera ses activités au-delà du 31 mars 2025. En effet, le gouvernement prévoit un montant de 22,6 millions de dollars en 2025-2026 pour le maintien du réseau et des services d'accompagnement que les municipalités régionales de comté offrent aux entreprises de leurs territoires par l'intermédiaire des professionnels embauchés dans le cadre de la mesure AEQ.

Accès-Loisirs Québec

- Présentation d'un programme qui pourrait répondre au développement de vos politiques en matière d'accessibilité aux loisirs pour les personnes vivant une situation de faible revenu.

Association pour la protection du Grand lac Saint-François

- L'Association pour la protection du Grand lac Saint-François, dans le but de nous sensibiliser à l'urgence de protéger notre environnement, en particulier le bassin versant du Grand lac Saint-François, souhaite attirer notre attention sur les conséquences néfastes des surplus de phosphates provenant des cours d'eau de ce bassin, responsables de la prolifération des cyanobactéries.

Association québécoise d'urbanisme

- Le MAMH a rendu obligatoire la formation des membres des CCU. Ainsi, l'association québécoise d'urbanisme a conçu et met en œuvre un programme de formation pour répondre à cette nouvelle obligation.

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons Québec

- Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons doit procéder au comblement d'un poste d'un membre représentant la communauté, soit « Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ». Ce nouveau membre sera désigné pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant, soit jusqu'au 1er juillet 2026.

- Invitation à consulter le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie -
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS-CHUS) (CSSS
Granit)**

- Mise à jour de notre Plan d'action régional (PAR) de santé publique.
- Présentation de la 1^{re} édition de l'enquête québécoise sur la violence entre partenaires intimes.

Chapelle du rang 1 | Festival Colline

- Demande de commandite pour le nouveau projet sous les étoiles.

Christian Dooh

- Monsieur Dooh nous propose des conférences, des ateliers interactifs et des espaces de dialogue, ouverts à tous, pour célébrer la diversité et renforcer la solidarité et l'engagement de notre équipe et notre communauté contre le racisme.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Décision au dossier 443621
- Orientation préliminaire au dossier 443050
- Avis de convocation au dossier 442125
- Orientation préliminaire au dossier 443823
- Orientation préliminaire au dossier 443003

Environnement et Changement climatique Canada

- Consultation au sujet de la chauve-souris rousse de l'Est, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée qui sont des espèces en péril.

**Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et des Parcs
Québec**

- Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2023.
- Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés au Québec, le gouvernement a récemment, par le décret no 1875-2023, reporté la date du 31 décembre 2024 prévue aux articles 17 et 18 de la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, pour les contrats municipaux visant en tout ou en partie à fournir des services de collecte et de transport de certaines matières résiduelles.

Irda

- Ils nous sollicitent, afin de pouvoir entrer en contact avec la personne-ressource qui s'occupe du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit. Ils désirent mieux identifier les besoins de votre organisme en pédologie/agropédologie. Les résultats obtenus leur permettront de mieux nous accompagner dans notre compréhension et notre interprétation des sols.

La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

- La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire nous informe que l'entente de partenariat signée dans le cadre de la mesure des alliances pour la solidarité du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2024 sera maintenue au-delà du 31 mars 2024. À cet égard, une somme

supplémentaire bonifiera l'entente, afin de soutenir les projets ainsi que la démarche de mobilisation établie dans notre région, et ce, jusqu'au 31 octobre 2024.

Les Productions JDO

- Offre de plusieurs services en animation et en préparation de diverses festivités, pour les tout-petits.

Microtel Wyndham

- Offre de location de leur salle dans l'hôtel Microtel Wyndham pour des réunions ou des événements.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- Le gouvernement du Québec accorde une aide financière à la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit suivant l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2024, du regroupement des municipalités de Courcelles et de Saint-Évariste-de-Forsyth.
- ATCL Volet 1 - Convention concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme – accélérer la transition climatique locale (Volet réalisation de plans climat).
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Fonds régions et ruralité (FRR) nous informent, qu'en réponse à notre demande, des ajustements ont été apportés au volet 3 – Projets « Signature innovation ». Ainsi, nous pouvons engager les sommes des projets soutenus par l'entremise de ce volet au plus tard quatre ans après la date de signature de l'entente et dépenser les sommes au plus tard cinq ans après la date de la signature.

Ministère de la Sécurité publique

- Signature de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.
- Le ministère de la Sécurité publique a pris connaissance des résolutions que la MRC du Granit a transmises relativement au financement des obligations liées au schéma de couverture de risques et aux centres secondaires d'appels d'urgence incendie, à la couverture cellulaire ainsi qu'à la modernisation du système 9-1-1. En vertu de la Loi sur la sécurité civile, les municipalités doivent s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et bénéficient, à cette fin, d'une taxe municipale sur le 9-1-1.
- Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a analysé les besoins de la MRC du Granit en formation, pour 2024-2025, transmis dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières. En vertu du programme, le MSP soutient huit candidats par autorité régionale (AR), par année, pour une formation Pompier I et quatre candidats par AR, par année, pour une formation Pompier II. À la suite d'une validation par le comité d'évaluation, il est décidé à faire augmenter le nombre maximal de candidats pouvant être admissibles à douze pour une formation Pompier I et à six pour une formation Pompier II.

Municipalité de Nantes

- Résolution 24-03-83 - demande à la Sûreté du Québec de maintenir le nombre de patrouilleurs sur le territoire.

MRC Avignon

- Résolution CMRC - 2024-03-13-107 – concernant un appui à la MRC de Matawinie relativement aux radars photo dans les municipalités.

MRC Brome Missisquoi

- Résolution 86-0224 – enjeux de sifflement des trains.

MRC de Matawinie

- Résolution CM-02-090-2024 – demande d’appui - modification de la régie canadienne de l’énergie sur les pipelines – MRC de Vaudreuil-Soulanges – Appui.
- Résolution CM-01-050-2024 – Ville de Saint-Pie – radars photo dans les municipalités - Appui.

MRC du Haut-Saint-François

- Résolution 2024-02-536 - Règlement 554-23 intitulé règlement modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC afin d’agrandir l’affectation rurale a même une partie de l’affectation agricole sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.
- Règlement n° 554-23 modifiant le schéma d’aménagement et de développement.
- Résolution No 2024-03-587 - impact des changements climatiques sur la voirie locale.

MRC Les Moulins

- Résolution 14-823-03-24 – demande d’appui par la MRC du Granit concernant la couverture cellulaire et les exigences quant à la modernisation du système 9-1-1, appuyée par la MRC de Portneuf et la MRC de Matawinie.

Postes Canada

- Postes Canada poursuit ses négociations avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) dans le but de renouveler les conventions collectives des deux unités du Syndicat.

Productions Marie Chevrier

- La troupe Dounyia Percussions nous invite à vivre une expérience sensorielle unique avec leur parade de percussions sénégalaises **et leurs** acrobates guinéens.

Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec (RNCREQ)

- Le Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec (RNCREQ) nous invite au Forum national de l’action climatique 2024.

Revenu Québec

- Revenu Québec est à la recherche de participants pour compléter un groupe afin d’assurer une diffusion d’une conférence qui renseigne sur différentes règles fiscales et sur certains éléments pertinents relatifs à leur situation.

SÉPAQ

- Laissez-passer offerts aux élus des municipalités de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic.

Services Québec

- Suspension de la mesure Soutien au travail autonome du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

Ville de Lac-Mégantic

- Règlement No 2024-01 – modifiant le plan d’urbanisme No 1323 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement No 2024-02 – modifiant le règlement de zonage no 1324 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement No 2024-03 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats No 1237 concernant la bonification réglementaire 2024. (pour information).

- Règlement No 2024-04 – modifiant le règlement No 1410 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la bonification réglementaire 2024.
- Réglementation No 2023-18 – modifiant le règlement de zonage No 1324 concernant les accès véhiculaires et entrée charretière.

REVUES

- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM
- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- Artefact Urbain
- Autorité des marchés publics (AMP)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d’information municipale
- Bulletin électronique de l’UMQ
- Bulletin électronique de l’Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Conseil de la culture de l’Estrie
- Conseil régional de l’environnement de l’Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l’habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d’Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet

- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit lac Lambton
- Les Productions JDO
- Les Coops de l'information
- L'expérience (Consortium)
- Lobbyscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Magazine Constellation du Mont-Mégantic
- Marché municipal
- Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Mordicus
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

6.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2024

2024-54

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2024

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

8.0

BONS COUPS

La directrice générale de la MRC, la préfet de la MRC ainsi que certains maires mentionnent des bons coups du territoire.

9.0 AMÉNAGEMENT

9.1

ADOPTION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

2024-55

SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, ADOPTION DU PREMIER PROJET

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit doit procéder à la révision de son schéma d'aménagement conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'à cette fin, le service d'aménagement et le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Granit ont réalisé les travaux de révision de notre schéma d'aménagement en vigueur et que le document produit est prêt à être adopté, et ce conformément à l'article 56.3 de la Loi ;

ATTENDU QUE ce document est le document reconnu dans la Loi comme « premier projet » ;

ATTENDU QUE ce premier projet de schéma d'aménagement et de développement doit être signifié au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et transmis à chaque municipalité du territoire ainsi qu'aux Municipalités régionales de comté contiguës ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé et que, conformément aux dispositions de l'article 56.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une copie de ce premier projet soit transmise aux instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

AUTORISATION DE DÉMOLITION DU 792, ROUTE 263, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

2024-56**AVIS DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise les municipalités à permettre la démolition d'un bâtiment patrimonial étant construit avant 1940 et répondant à certains critères ;

ATTENDU QUE le comité de démolition de la Municipalité de Lambton a fait parvenir sa recommandation à la MRC du Granit quant à la démolition du bâtiment situé au 792, route 263, municipalité de Lambton ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la démolition du bâtiment situé au 792, route 263, municipalité de Lambton en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) RÉGIONAL

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

10.0 ENVIRONNEMENT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

10.2

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**2024-57****AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le contrat de la MRC pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles se termine au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil des maires désire poursuivre la livraison de ce service aux citoyens des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite lancer un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles pour les municipalités du territoire assujetties à la compétence;

ATTENDU QU'à la suite du regroupement des services de collecte, transport et traitement des matières recyclables par Écoentreprise Québec, la MRC lancera un appel d'offres pour les matières recyclables pour les 19 municipalités de son territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le lancement d'un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles pour les municipalités du territoire assujetties à la compétence.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le lancement d'un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables pour les 19 municipalités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 TRANSPORT

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

Madame Danièle Provencher, présidente du CA de Trans-Autonomie, invite un représentant de chaque municipalité à l'Assemblée générale annuelle du 28 mai à 19 h.

11.2

APPUI AU PROJET LOCOMOTION - PLAN DE MOBILITÉ DURABLE DE LA MRC DU GRANIT

2024-58

APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION AU NOMO PAR L'ORGANISME LOCOMOTION

ATTENDU QUE l'organisme Locomotion, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de L'Estrie, souhaite déposer une demande de subvention au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour un projet d'autopartage et de vélopartage communautaire ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans ta lignée des objectifs du Plan de mobilité durable de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE ce projet permettrait aux citoyens des municipalités participantes de réduire leur empreinte carbone en facilitant le partage de véhicules pour leurs déplacements ;

ATTENDU QUE si le projet reçoit la subvention du NOMO, la MRC du Granit, avec l'équipe de développement local, facilitera le contact entre l'organisme Locomotion et les municipalités du territoire pour qu'elles puissent, si elles le désirent, participer au projet ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande de subvention au NOMO par l'organisme Locomotion.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à l'organisme Locomotion et au Conseil régional de l'environnement de L'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-59

APPUI AU PROJET DE DIVERSIFICATION DES ACCOMPAGNEMENTS OFFERTS PAR L'ESCOUADE MOBILITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement de L'Estrie souhaite déposer une demande de subvention au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) pour un projet de production d'une capsule vidéo en collaboration avec l'Escouade mobilité pour mettre de l'avant les options de mobilité actuellement disponibles sur notre territoire ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans ta lignée des objectifs du Plan de mobilité durable de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE ce projet permettrait aux citoyens des municipalités participantes de réduire leur empreinte carbone en ayant une meilleure connaissance des options de mobilité actuellement disponibles sur notre territoire ;

ATTENDU QUE si le projet reçoit la subvention du NOMO, la MRC du Granit, via l'équipe de développement local, facilitera la communication et la promotion du projet pour faire connaître les services de l'Escouade mobilité auprès des organisations du territoire ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la demande de subvention au NOMO du Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil régional de l'environnement de L'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------	-------------------------------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

12.2

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES – MAINTIEN DU NOMBRE DE PATROUILLEURS SUR LE TERRITOIRE

Je mentionne l'historique des discussions à ce sujet depuis le début de l'année 2023 et rappelle les résolutions adoptées.

2024-60**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES – MAINTIEN DU NOMBRE DE PATROUILLEURS SUR LE TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a fait parvenir sa résolution no 24-03-83 à la MRC du Granit, soit :

Demande à la Sûreté du Québec de maintenir le nombre de patrouilleurs sur le territoire

ATTENDU QUE la MRC du Granit a dernièrement eu une rencontre avec la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de Nantes ont la difficulté à comprendre cette décision alors que la population de la MRC a augmenté et que le territoire à couvrir par les patrouilleurs est immense ;

ATTENDU QUE le sentiment d'insécurité est présent dans la municipalité de Nantes et qu'il sera plus visible à cause de la diminution du nombre de patrouilleurs ;

ATTENDU QUE la diminution des patrouilleurs dans la MRC impliquera une augmentation du temps d'intervention et cette situation accentue le sentiment d'insécurité ;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de Nantes ne sont pas d'accord avec le souhait de la Sûreté du Québec de faire une optimisation des effectifs avec la diminution de patrouilleur.

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que la présente résolution est une demande à la MRC de Granit de reconsidérer son entente avec la Sûreté du Québec, afin de maintenir les deux patrouilleurs que la Sûreté du Québec souhaite retirer de la région.

QUE la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit et à la MRC du granit afin de les sensibiliser sur l'importance du maintien des deux patrouilleurs dans la région.

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2023-225 autorisant le renouvellement de l'entente de fournitures de services de la Sûreté du Québec pour les années 2023-2033 ;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a souligné au ministère de la Sécurité publique ses préoccupations quant à la perte de 2 effectifs sur son territoire ainsi que ses recommandations quant à l'importance de la réévaluation prévue à l'entente ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'à la demande de la Municipalité de Nantes, le conseil des maires de la MRC du Granit reconsidère son entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec afin de maintenir les 2 patrouilleurs retirés de la région.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

4 voix représentant 15,13 % de la population ayant voté pour
(soit les municipalités de : Frontenac et Nantes)

24 voix représentant 76,06 % de la population ayant voté contre
(soit les municipalités de : Audet, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Marston, Milan, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway et Stratford)

13.0 SERVICE D'ÉVALUATION

13.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport de tenue à jour mensuel du service d'évaluation du mois dernier.

14.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1

SUSPENSION DE LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

Madame la préfet explique que la MRC a reçu une lettre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale informant que la mesure Soutien au travail autonome prendrait fin le 30 juin 2024. J'ajoute que l'objectif initial de la mesure était le démarrage d'entreprise visant à accompagner les individus. Or, considérant que la mesure n'atteignait plus ses objectifs initiaux, la mesure Soutien au travail autonome sera suspendue pour une durée indéterminée.

14.2

MAINTIEN DES SERVICES ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

J'informe les maires que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a informé la MRC que le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) continuera ses activités au-delà du 31 mars 2025. Je souligne que je souhaite que ce programme soit prolongé pour plus d'un an, mais que nous le saurons l'an prochain. Je rappelle qu'il s'agit d'un service d'accompagnement que les MRC offrent aux entreprises de leur territoire via des professionnels embauchés grâce au programme AEQ.

15.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

15.1

AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM) ET MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA)**2024-61****AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM) ET MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA)**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE le ministère responsable des aînés a élaboré et mettra prochainement en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui

optimisent les possibilités de vieillissement actif. Le programme est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, deux demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale et amie des aînés ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit les actions de la planification stratégique de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités souhaitent se doter d'une politique familiale municipale et/ou être reconnues comme municipalités amies des aînés et que cette démarche globale permettrait une meilleure mobilisation des ressources ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise madame Monique Phérvong-Lenoir, préfet de la MRC, à signer au nom de la MRC du Granit tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et Municipalité amie des aînés et, si la ou les demandes sont acceptées par le ou les Ministères, les conventions d'aide financière liée à ces mêmes programmes.

QUE madame Monique Phérvong-Lenoir confirme ainsi son rôle d'élue responsable des questions familiales et des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE DES RESSOURCES ET DES SERVICES

Il a été présenté, en atelier de travail, un répertoire des ressources et des services des municipalités dans la MRC du Granit lequel a pu être élaboré grâce au financement de la mesure éclairés. Des copies ont été remises à chacune des municipalités.

16.0	LOISIR
------	--------

16.1

COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2024-2025

Il est souligné que madame Patricia Carrier, anciennement agente de développement loisir à la MRC et actuellement directrice générale d'une municipalité, a mentionné qu'elle ne renouvelait pas son poste au niveau municipal au Conseil sport loisir de l'Estrie à titre de représentante du territoire du Granit, lequel elle occupait depuis plusieurs années. Il est convenu de lui faire parvenir des remerciements pour son implication.

2024-62

COTISATION ET NOMINATION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE POUR L'ANNÉE 2024-2025

ATTENDU QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie lance sa campagne d'adhésion pour l'année 2024-2025 ;

ATTENDU QUE le membrariat offre un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE ainsi qu'à des ressources qualifiées pour de l'accompagnement ;

ATTENDU QUE la cotisation au CSLE d'un montant de 250 \$ est prévue au budget 2024 « Loisirs et culture » ;

ATTENDU QUE deux délégués doivent être nommés pour représenter la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avait, par sa résolution no 2023-75, délégué madame Suzie Roy et nommé madame Viviane Poulin pour représenter la MRC ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le paiement de la cotisation au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2024-2025 d'une somme de 250 \$.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit délègue mesdames Suzie Roy, mairesse de la Municipalité de Saint-Romain et Viviane Poulin, agente de développement loisir à titre de représentantes au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes prévues au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE - ANIMATION INTERCULTURELLE SAE

2024-63

CRÉATION D'UN POSTE EN ANIMATION INTERCULTURELLE SAE

ATTENDU QUE l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le Programme d'appui aux collectivités se terminera au 31 octobre prochain et que plusieurs actions n'ont pas été mises en place faute de ressources humaines au courant des dernières années ;

ATTENDU QUE le représentant régional du MIFI accepte une modification de l'action 5 au plan d'action dans le but d'offrir des ateliers en accueil et inclusion dans les services d'animation estivaux (SAE) et que cette action nécessite l'embauche d'une ressource qualifiée pour l'animation interculturelle ;

ATTENDU la disponibilité budgétaire aux sommes reçues dans le cadre dudit programme et que par conséquent, cette action ne demandera pas d'investissement financier supplémentaire de la part de la MRC et que l'ensemble des ateliers pourront être offerts gratuitement aux SAE ;

ATTENDU la nécessité de créer un nouveau poste pour la saison estivale 2024 lequel serait sous la responsabilité de la conseillère en développement local et régional ;

ATTENDU QUE la Politique de dotation de la MRC prévoit que le conseil des maires doit autoriser la création de tout nouveau poste ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la création, la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour un poste en animation culturelle pour la saison estivale 2024 sous la responsabilité de la conseillère en développement local et régional.

QUE la MRC du Granit procède à l’affichage dudit poste.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

17.0	CULTURE
------	---------

17.1

RECOMMANDATIONS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS

2024-64

ACCEPTATION DES PROJETS - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS POUR L’ANNÉE 2024

ATTENDU QUE différents projets d’organismes sur le territoire ont été déposés dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs ;

ATTENDU QUE le comité consultatif culturel a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de certains de ces projets ;

ATTENDU QUE la liste desdits projets a été déposée au conseil des maires et qu’ils en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le versement des sommes suivantes aux promoteurs, et ce, pour les projets déposés dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs pour l’année 2024 :

Promoteur	Montant octroyé
Comité culturel de Lac-Mégantic	26 000 \$
Comité culturel de Piopolis (Festival St-Zénon de Piopolis)	5 000 \$
Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic	2 000 \$
Festival Songe d’été en musique	3 000 \$
Municipalité de Lambton – Concerts Sous le soleil, sous les étoiles	2 000 \$
Galerie d’art du presbytère de Lambton	2 000 \$
Rang 1 – Direction culture	5 000 \$
Total	45 000 \$

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires 2024 au budget Culture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

18.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

18.1

RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**2024-65****RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

ATTENDU QUE l'accréditation de l'inspecteur de la MRC du Granit pour les programmes d'amélioration de l'habitat arrive à échéance le 30 avril 2024 ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., agit à titre d'inspecteur pour les programmes d'amélioration de l'habitat, soit de rénovation et d'adaptation, de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la SHQ de renouveler l'accréditation de monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., soit pour une période de six (6) mois à compter du 1^{er} mai 2024, et ce, tel que le prévoit les conditions de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2

PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, un tableau montrant les sommes distribuées sur notre territoire, pour l'année 2023-2024, dans le cadre des programmes de subvention d'amélioration de l'habitat, soit RénoRégion, Petits établissements accessibles et Adaptation de domicile. Ce sont donc 40 dossiers comptabilisant un montant subventionné de 594 353 \$ pour lesquels des citoyens de municipalités du territoire ont pu bénéficier. Aucune question n'est posée.

19.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

19.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ SIGNATURE INNOVATION

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

19.2

PROLONGEMENT DE DÉLAIS – MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DANS LE CADRE DU FRR VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION

2024-66

PROLONGATION DE L'ENTENTE FRR VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé le 17 août 2023 avec le MAMH une entente de financement dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions et ruralité - « Signature innovation » ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, par sa résolution 2023-16, avait demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR ;

ATTENDU QUE le MAMH a fait parvenir une lettre aux MRC les informant de son souhait de prolonger le délai pour la mise en œuvre de leurs projets et que par conséquent, il sera possible pour les MRC d'engager les sommes de ses projets au plus tard quatre ans après la date de signature de l'entente et dépenser les sommes au plus tard cinq ans après cette même date de signature ;

ATTENDU QUE le MAMH souhaite obtenir l'accord des MRC afin de procéder à la signature d'un avenant permettant de prolonger le délai pour la mise en œuvre, par les MRC, de leurs projets ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la signature d'un avenant à son entente avec le MAMH pour le financement dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions et ruralité - « Signature innovation », et ce, afin de prolonger le délai pour la mise en œuvre des projets en Signature innovation et en attractivité territoriale.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souhaite ainsi prolonger l'Entente à intervenir avec le MAMH pour la durée maximale permise.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la préfet ainsi que la directrice générale pour signer l'avenant ou tout autre document afférent pour et au nom de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR – FRR VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION »

2024-67

AJOUT D'UN MEMBRE COMITÉ DIRECTEUR – FRR VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION »

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-73, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté la composition du comité directeur — FRR Volet 3 — Projets « Signature innovation » ;

ATTENDU QUE le comité directeur désire faire l'ajout d'un membre supplémentaire afin de se pourvoir d'une expertise aux communications ;

ATTENDU l'intérêt ainsi que l'expertise dans le domaine des communications de la mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, madame Julie Morin ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve l'ajout de Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, au comité directeur — FRR Volet 3 — Projets « Signature innovation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4

ENTENTE DE PARTENARIAT – SÉPAQ

Madame la préfet mentionne que le directeur du Parc de Frontenac lui a fait parvenir une proposition d'entente donnant droit à des rabais sur certains équipements pour les citoyens des municipalités qui accepteraient de rembourser une partie de la carte d'accès annuelle au Parc de Frontenac. Idéalement, il souhaiterait que cette entente soit signée par la MRC pour toutes les municipalités du Granit, ce qui n'est pas envisageable pour le moment compte tenu que cette proposition survient après le vote des budgets. De ce fait, elle propose aux municipalités qui seraient tout de même intéressées, de contacter directement le directeur du Parc de Frontenac. Malgré tout, des discussions s'ensuivent et des questions sont posées. Madame la préfet en fera le suivi auprès du directeur du parc. Elle ajoute que ce sujet, revu en fonction des remarques faites par les élus à cette séance, pourrait être de nouveau à l'ordre du jour d'un prochain conseil, mais à un moment plus propice.

20.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20.1

COMPTES À PAYER

2024-68

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée ;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2024	33 903,87 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2024

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2024. Aucune question n'est posée.

20.3

RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2023

2024-69

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires son rapport annuel pour l'année 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel de la MRC du Granit de l'année 2023.

QUE ledit rapport soit rendu disponible sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4

RENOUVELLEMENT SERVICE RÉSEAU ET CONNECTIVITÉ

2024-70

RENOUVELLEMENT SERVICE RÉSEAU ET CONNECTIVITÉ

ATTENDU QUE le contrat pour le service réseau et connectivité est échu depuis octobre 2023 ;

ATTENDU QUE Câble Axion (fournisseur) a été vendu en octobre 2020 à Cogeco ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler notre contrat pour le service réseau et connectivité ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter l'offre de Cogeco pour les 3 prochaines années au coût de 555 \$/mois.

QUE le montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5

REMERCIEMENTS – ADMINISTRATEURS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU GRANIT

Je mentionne aux maires qu'à la suite de l'intégration des services du développement le conseil d'administration (CA) de la SDEG a été dissout et que dans ce contexte, des remerciements ont été formulés de vive voix lors du dernier CA à l'endroit des actuels administrateurs. J'ajoute que la MRC juge important de remercier les présidents et vice-présidents des dernières années pour leur implication. Une lettre de remerciements leur sera donc envoyée prochainement.

20.6

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRANIT

20.6.1

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SDEG

2024-71**MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SDEG**

ATTENDU que la MRC du Granit est membre délégué de la SDEG ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la SDEG a adopté des modifications aux Règlements généraux (2020-01) de cette corporation, comme soumises au conseil des maires ce jour ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la MRC du Granit d'indiquer son accord à ces modifications et de donner des instructions à la préfète, sa représentante à titre de membre délégué de la SDEG, de voter en faveur de la ratification desdites modifications lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des membres de la SDEG prévue pour le 17 avril 2024 ;

ATTENDU que les modifications aux règlements généraux de la SDEG prévoient la réduction du nombre des administrateurs de cette corporation de 13 à 5 et confient à la MRC du Granit, à titre de membre délégué, de procéder à la désignation des administrateurs occupant les sièges #1, #2, et #4 en vue de la ratification de leur nomination lors de l'assemblée des membres du 17 avril 2024 ;

ATTENDU que la SDEG prévoit maintenir 2 administrateurs de la société civile occupant les sièges #3 et #5 ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'instructions soient données à la préfète de la MRC du Granit, de voter en faveur de la ratification modifications aux règlements généraux de la SDEG lors de l'assemblée annuelle des membres de la SDEG prévue pour le 17 avril 2024.

DE PROCÉDER à la désignation des administrateurs occupant les sièges #1, #2 et #4, afin que leur désignation soit également ratifiée lors de l'assemblée des membres du 17 avril 2024.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit désigne les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la SDEG ci-dessous mentionnés :

Poste #1 : Mme Monique Phérivong Lenoir, préfète de la MRC Granit

Poste #2 :

Poste #4 :

QUE la préfète de la MRC du Granit ou sa secrétaire soit autorisée à poser tout geste et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution aux conditions que celle-ci pourra trouver raisonnables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6.2

DIRECTION DE LA SDEG2024-72DIRECTION DE LA SDEG

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a adopté, le 26 mars dernier, la résolution no CA-2024-03-26-06 demandant au conseil des maires de la MRC du Granit, si celui-ci est d'accord, de nommer la direction générale de la MRC du Granit également à la direction générale de la SDEG afin d'en assurer la gestion et le bon fonctionnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame Sonia Cloutier, directrice générale de la MRC du Granit pour assumer également le rôle de directrice générale de la SDEG afin d'en assurer la gestion et le bon fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6.3

NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ CIVILE2024-73NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

ATTENDU l'adoption par le conseil des maires de la MRC du Granit, via la résolution 2024-72, de nouveaux règlements généraux prévoyant 2 non élus ainsi que 3 élus afin de former le nouveau conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) a adopté, le 26 mars dernier, la résolution no CA-2024-03-26-03 recommandant au conseil des maires de la MRC du Granit que messieurs Simon Couët et Steeve Brisson continuent d'agir à titre de représentants de la société civile non élus au sein du nouveau conseil d'administration de la SDEG ;

ATTENDU QUE les règlements généraux prévoient que les représentants de la société civile et les élus soient nommés pour un mandat de 2 ans, mais alternativement, et ce, afin de conserver une certaine continuité au sein de l'administration

ATTENDU QUE la nomination des représentants de la société civile non élus au sein du nouveau conseil d'administration de la SDEG doit être effectuée par le conseil des maires de la MRC, et ce, tel que prévu aux règlements généraux ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme messieurs Simon Couët et Steeve Brisson pour continuer d'agir à titre de représentants de la société civile non élus au sein du nouveau conseil d'administration de la SDEG, et ce, pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6.4

NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ÉLUS

2024-74

**NOMINATION DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ÉLUS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG**

ATTENDU l'adoption par le conseil des maires de la MRC du Granit, via la résolution 2024-72, de nouveaux règlements généraux prévoyant 3 élus afin de former le nouveau conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG) ;

ATTENDU QUE la nomination des élus au sein du nouveau conseil d'administration de la SDEG doit être effectuée par le conseil des maires de la MRC, et ce, tel que prévu aux règlements généraux ;

ATTENDU QUE les règlements généraux prévoient que les représentants de la société civile et des élus soient nommés pour un mandat de 2 ans, mais alternativement, et ce, afin de conserver une certaine continuité au sein de l'administration ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme les 3 élus.es suivants.es afin de former le nouveau conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit (SDEG), et ce, pour un mandat de 2 ans :

- Monique Phérvong Lenoir, préfet
- Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn
- Michel Ouellet, maire de la Municipalité de Lac-Drolet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires de l'affichage prochain de postes étudiants soit 3 pour le bureau d'accueil touristique ainsi qu'agent aux plantes exotiques envahissantes pour mettre en œuvre les actions du PRMHH. J'ajoute qu'il y aura prochainement des entrevues au poste de conseiller aux entreprises. Je termine en mentionnant qu'il n'y a toujours aucun développement quant au poste de direction au développement.

21.0 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

21.1

CORPORATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DU MÉGANTICOIS

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

22.0 PROJETS ÉOLIENS**22.1****PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

Le rapport du mois de février 2024 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

22.2**PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI**

Je mentionne que des communications constantes se tiennent entre EDF et Hydro-Québec ainsi que la MRC. La problématique de l'interprétation des crédits de taxes est toujours d'actualité et Hydro-Québec a demandé une interprétation du crédit de taxes à une firme externe. Cette interprétation permettra de choisir ensuite le modèle d'affaire EDF et ERG. Malgré cela il est encore possible de respecter les délais.

23.0 VARIA

Aucun sujet à traiter.

24.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées de la part de citoyens présents dans la salle.

25.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2024-75****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 17 avril 2024 soit levée, il est 21 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 17 avril 2024, et ce pour les résolutions 2024-62, 2024-63, 2024-64, 2024-68 et 2024-70.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale